

PARIS 8 – VERSION ORIGINALE

NOS PRINCIPES – NOS ENGAGEMENTS – NOS PROPOSITIONS

À l'heure où sont mis en danger les principes historiques qui fondent la singularité de notre université, à l'heure où les promesses se ramassent à la pelle et autorisent l'absence de toute critique, nous nous engageons à mettre en acte ces principes par une **présidence plurielle** pour promouvoir la **collégialité**, par des **instances souveraines** pour assurer la **transparence des décisions**, par une politique de **formation** qui affirme l'**égalité**, par une politique de **recherche** qui énonce l'**hétérogénéité**, et par une **politique internationale** placée sous le signe de la **solidarité**.

Nous affirmons ces engagements car Paris 8 ne saurait exister sans que sa communauté, tous statuts confondus, ait une idée forte et originale d'elle-même. Telle est la condition de notre survie en tant qu'Université, dans le contexte national de réorganisation des structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR).

1) Une présidence plurielle pour promouvoir la collégialité

Pour résister au piège d'une présidence LRU confiée à un « professionnel » du pouvoir, toujours plus proche du ministère que de la communauté, nous proposons une présidence constituée de quatre collègues qui, tout en se répartissant les tâches, conserveront une relation permanente avec leur métier d'enseignant et de chercheur. Quatre co-présidents, c'est une solution digne de l'histoire de Paris 8. Elle témoigne de notre capacité à imprimer sur le présent la marque de notre créativité politique et de notre volonté que les universités soient dirigées par des enseignants-chercheurs et non par des managers. Cela renforcera notre image en un moment où défendre le risque et la temporalité de la recherche est un acte hautement politique.

Légalement et statutairement, chaque co-président effectuera un mandat d'un an ; le collège présidentiel soumettra son bilan annuel aux trois Conseils réunis en séance publique. **Il ne s'agit pas de « changer de président » tous les ans**, mais d'élire quatre collègues qui seront chacun en charge, pendant la totalité du mandat, d'une fonction d'arbitrage et de représentation de l'université. Chaque co-président, pendant les quatre années de mandature, conservera son propre périmètre d'intervention, afin de permettre **une stabilité bien plus forte** que celle d'un(e) président(e) qui, seul(e), peut décider de la politique de l'établissement.

Les quatre co-présidents que nous présenterons au vote des trois Conseils sont :

- **Jean-Jacques BOURDIN** (PR Informatique), chargé des relations avec les institutions ESR ;
- **Antoine DA LAGE** (MCF Géographie), chargé des relations avec les collectivités territoriales ;
- **Eric LECERF** (MCF Philosophie), chargé de la vie du campus et des relations avec le Personnel ;
- **Cécile SORIN** (MCF Cinéma), chargée de la politique budgétaire.

2) Des instances souveraines pour assurer la transparence des décisions

La collégialité, c'est aussi bien d'autres engagements. Nous n'avons pas la prétention de décider de façon unilatérale quelles sont les mesures à prendre. Des dossiers aussi importants que l'inscription dans un PRES, le devenir des salariés précaires, la Polex, Apogée ne peuvent être gérés sans dialogue avec la communauté universitaire.

- L'université n'est pas une entreprise, mais un service public. Ce sont TOUS les personnels, quel que soit leur statut, qui par leur investissement dans leurs missions font l'université. Un état des lieux des conditions de travail sera entrepris. Toutes les décisions sur l'emploi, les primes, l'organigramme de direction seront présentées et discutées au Comité Technique, instance du dialogue avec les organisations syndicales.

- Un débat annuel d'orientation budgétaire sera instauré : tous les éléments du dialogue budgétaire seront ainsi présentés et discutés en réunion des directeurs de composantes.

- Malgré les pouvoirs conférés par la LRU au CA, le périmètre des prérogatives respectives du CS et du CEVU doivent être réaffirmés : toute position différente entre les conseils doit faire l'objet de navettes avant la prise de décision.

- Toute formation, tout département ou toute équipe pourra faire appel d'une décision mettant en cause son avenir, devant une commission composée de 12 membres (3 membres élus par chacun des trois Conseils et 3 directeurs de composantes élus par leurs pairs).

- Le Bureau de l'université sera composé d'un collègue d'élus et de non élus proposés par les différentes listes de la présente élection.

- La liste des personnalités extérieures appelées à siéger au CA sera le fruit d'un compromis entre toutes les listes de tous les collèges.

3) Une politique de formation qui affirme l'égalité

Quels que soient les résultats des élections, nous appellerons à la tenue rapide d'Assises de Paris 8, afin que notre offre de formation soit vraiment le projet de l'université toute entière. Nous refusons catégoriquement de contribuer à l'avènement d'une université à deux vitesses : un premier cycle à vocation « généraliste » destiné à poursuivre les missions du lycée auprès d'un public infantilisé, face à des masters revendiquant une prétendue « excellence » qui ne sait se positionner autrement que par une succession d'exclusions.

Promouvoir une synergie permanente entre l'enseignement et la recherche est la meilleure façon de défendre l'université : nous appuierons donc tout ce qui contribue à initier les étudiants à la recherche et à la création, et ceci dès l'entrée à l'université.

Nous veillerons à conforter les indispensables dispositifs d'aide à la réussite, afin d'adapter au mieux nos formations au fait qu'un nombre croissant des étudiants est contraint à entrer dans un salariat précaire pour financer ses études.

Nous engagerons un audit pédagogique, financier et social de la mise en œuvre, à Paris 8, du logiciel Apogée —alors que le CNESER vient d'en voter l'extinction— et nous instaurerons une concertation pour établir le cahier des charges concernant le logiciel de gestion de la scolarité qui sera mis en place pour le LMD 3.

Fidèles au principe fondateur de Paris 8 d'égalité entre PR et MCF, nous estimons que tous doivent effectuer le même service et nous nous engageons à mettre en place une commission mixte destinée à créer un référentiel permettant que les responsabilités administratives soient réellement prises en compte.

4) Une politique de recherche qui énonce l'hétérogénéité

Nous défendons une recherche qui soit authentiquement innovante, apte à prendre le risque de mettre en cause les savoirs établis, tout en assumant les legs qu'elle a reçus d'une tradition de la pensée qu'elle poursuit dans sa critique. Nous revendiquons et défendons une pleine hétérogénéité de la recherche.

Depuis dix ans, en fléchissant les recherches financées, le ministère assigne aux chercheurs des limites à leurs investigations, exerçant une véritable censure politique. La question des financements est cruciale pour des équipes qui ont à cœur de défendre leurs jeunes chercheurs. La politique de Paris 8 doit conserver une réelle autonomie vis-à-vis des priorités édictées par le ministère ou des critères d'évaluation (AERES...) et défendre par elle-même des recherches qui versent dans l'originalité.

Nous pensons indispensable de défendre les équipes et laboratoires qui constituent la recherche à Paris 8. Mais cette défense ne doit pas adopter des formes dogmatiques et interdire à un collègue d'inventer des modes d'intégration qui lui permettent de relever d'une équipe extérieure au plus près de ses propres investigations. Défendre la recherche à Paris 8, c'est aussi défendre cette ouverture.

Partenaire de Paris 13 dans la MSH Paris Nord, de Paris 10 dans le Labex et d'universités de Paris centre dans Condorcet, Paris 8 se doit de renforcer ses liens avec ces universités, tout en restant ouverte à d'autres partenariats scientifiques, sous la forme de projets ou de conventions.

Plusieurs affaires de plagiat ont entaché la réputation de Paris 8 ces dernières années et l'usage d'un logiciel de détection du plagiat ne peut pas, seul, être une position éthique : nous devons poursuivre notre réflexion pour que nos formations et nos publications visent à l'exemplarité dans ce domaine.

5) Une politique internationale placée sous le signe de la solidarité

Paris 8 doit poursuivre son projet d'Université-monde, et cela doit se traduire dans le concret de nos actes :

- nous donner les moyens d'accueillir des étudiants venant de n'importe où dans le monde, en réservant aux seules équipes pédagogiques le droit de dire qui elles souhaitent intégrer, en dépit des procédures CEF ;
- pratiquer des échanges solidaires, tant dans le choix des pays où développer des partenariats que par la diversité des institutions avec lesquelles les établir ;
- nous donner les moyens d'accueillir les étudiants étrangers et les professeurs invités, et notamment de contribuer à leur trouver un logement.

Nous qui avons fait grève à deux reprises contre la LRU, nous qui avons tourné 1000 heures pendant la Ronde infinie des obstinés, nous réaffirmons notre opposition aux dispositions de la LRU. En prônant la collégialité et la concertation comme mode de gouvernance, nous entendons redonner sens à la notion de communauté universitaire.

Si nous sommes majoritaires, nous appliquerons tous ces principes. Si nous sommes minoritaires, nous défendrons pied à pied tous ces principes. Obstinés... par-delà la Ronde de 2009 !